

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 A 20.00 HEURES
A LA SALLE COMMUNALE (CENTRE COMMUNAL)**

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 16 juin 2025, (déposé au secrétariat municipal dès le 07 novembre 2025).
- 2) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour la refection de la chaussée et la remise aux normes des collecteurs d'eaux mixtes de la rue des Ramées.
- 3) Discuter et approuver le budget 2026, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
- 4) Discuter et approuver la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale
- 5) Messages des autorités
- 6) Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous le chiffre 4 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary

Courtelary, le 07 novembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL